

LE GCSMS



Le Dispositif “Un chez soi d’abord” est porté sur la métropole rennaise, par un Groupe de Coopération Sociale et Médico-sociale composé de 5 membres :

L’AIVS – Agence Immobilière à Vocation Sociale

L’APASE – Association Pour l’Action Sociale et Educative

Le CHGR – Centre Hospitalier Guillaume Rénier, hôpital spécialisé en psychiatrie

ESPOIR 35 – Association pour l’accompagnement des personnes en situation de handicap psychique

La SEA 35 – Association pour la Sauvegarde de l’Enfant à l’Adulte en Ile-et-Vilaine

“Un chez soi d’abord” est un projet hautement partenarial qui s’appuie sur tous les acteurs du secteur social et médico-social du territoire. Il est prévu d’ouvrir 100 places sur une montée en charge de 2ans.



contact@unchezsoi35.fr



Coming soon...



Un Chez- Soi d'Abord

Appartements de
Coordination Thérapeutique

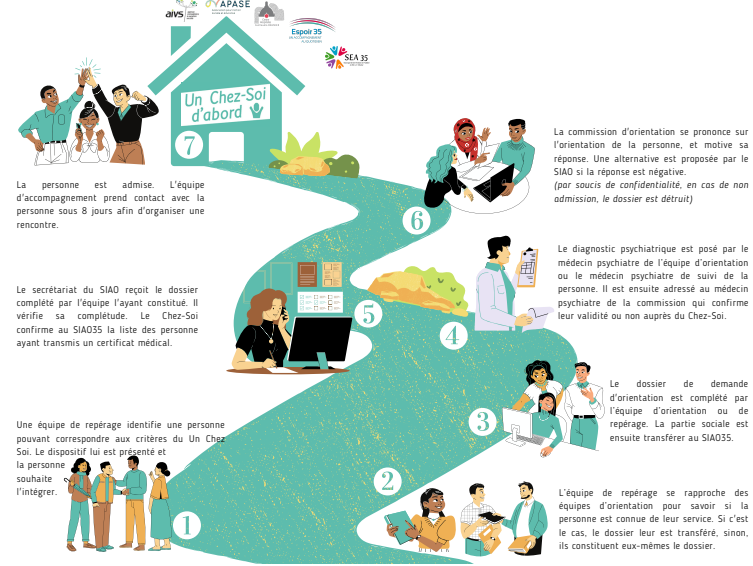
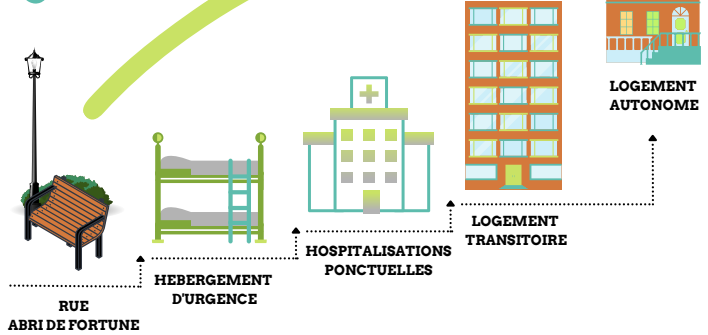
En partenariat avec :



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



UN CHEZ SOI D'ABORD



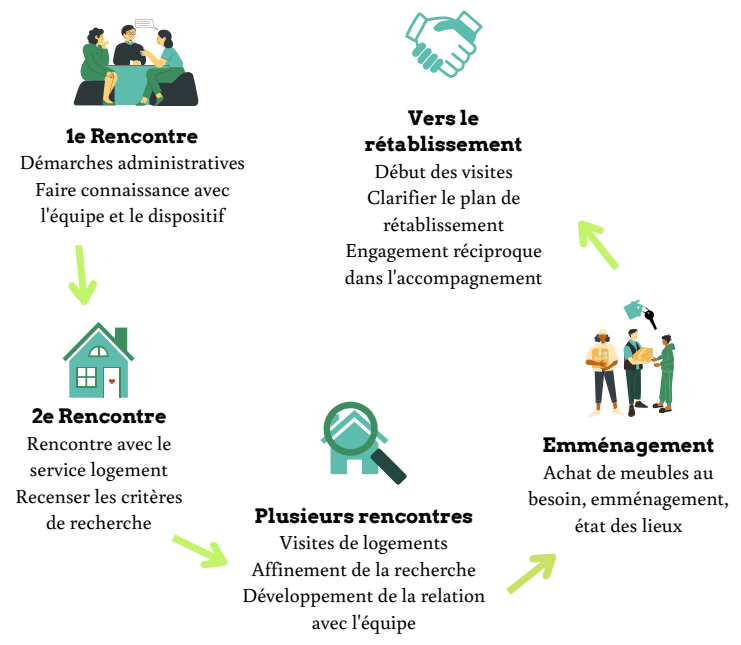
Les 8 clefs d'un bon Chez-Soi

1. Le logement est un droit fondamental
2. L'accès à un logement ordinaire est rapide et choisi
3. L'agenda et la temporalité dans l'accompagnement sont choisis
4. L'accompagnement se poursuit autant que nécessaire
5. Les services de logement et d'accompagnement sont séparés
6. L'accompagnement est orienté « Rétablissement »
7. L'approche est orientée réduction des risques et des dommages
8. L'accompagnement est intensif et sans condition

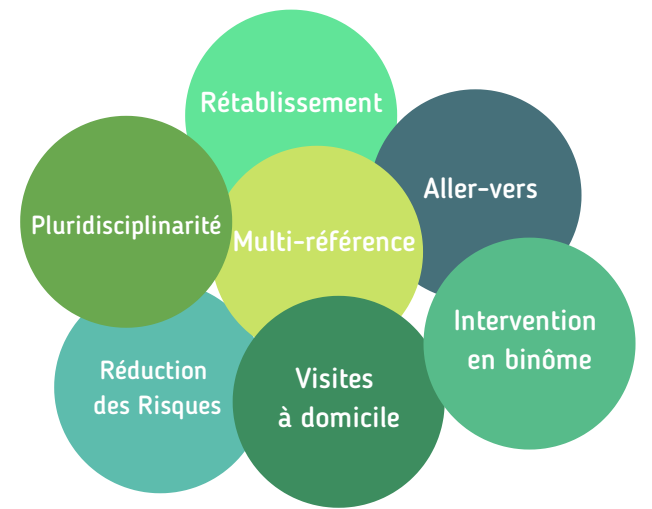
Notre Mission

Le dispositif « Un chez soi d'abord » est l'adaptation du projet Newyorkais « Housing first » initié dans les années 1990. Cette adaptation française fait ses preuves depuis 2011 et ce dans près d'une 20aine de villes françaises. L'objectif du dispositif est de proposer une solution de logement aux personnes sans-abris les plus vulnérables, présentant des troubles psychotiques et échappant aux dispositifs classiques. La particularité française prévoit que l'accès au dispositif ne soit pas soumis à des conditions préalables de traitement ou d'abstinence de consommation de substances psychoactives. La condition principale est simplement la volonté, de la personne demandeuse, d'intégrer le dispositif et de bénéficier de l'accompagnement proposé.

Le Parcours d'un futur locataire



Notre Equipe



Chargé de gestion locative, Ergothérapeute, Infirmier, Médecin, Médiateur de santé pair, Psychiatre, Psychologue, Travailleur social